

## Projet de loi n° 26

### *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement*

#### Intervention d'Union Montréal

---

Union Montréal salue l'initiative du ministre Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, tout en étant pleinement consciente du caractère provisoire du projet de loi 26 avant la mise en œuvre d'une réforme plus en profondeur de la loi sur les élections et de la volonté du gouvernement du Québec de procéder à son adoption en juillet prochain en prévision des élections prévues à l'automne.

En octobre dernier, Union Montréal a déposé deux propositions au conseil municipal qui visaient à mettre en lumière des demandes pour lesquelles le parti était en attente des actions du gouvernement. Ces demandes concernaient la modification de la Loi 35 et une réforme du mode de financement des partis politiques municipaux.

Pour Union Montréal, il était primordial que ces modifications soient apportées afin de nous donner tous les moyens nécessaires pour éliminer la corruption et la collusion ainsi que pour rétablir la confiance du public en faisant preuve de la plus grande transparence possible.

#### **Article 431**

Union Montréal avait alors d'emblée proposé de réduire la contribution qui peut être versée par un même électeur d'une municipalité à 200 \$ au lieu de 1000 \$. Aujourd'hui, ce que le projet de loi 26 propose, soit un maximum de 300 \$, est donc tout à fait raisonnable et en accord avec la position d'Union Montréal.

En contrepartie, Union Montréal propose un crédit d'impôt applicable au montant total de la contribution de 300\$.
--

Les partis municipaux devront aujourd'hui multiplier les activités plus nombreuses et plus accessibles à l'ensemble de la population.

## **Article 465**

Cet abaissement de 30% du plafond des dépenses électorales que peut faire un parti ou un candidat indépendant s'inscrit dans cette visée légitime d'assainir les mœurs politiques en matière de financement des partis municipaux.

À Montréal, dans le cadre de l'élection de novembre 2009, Union Montréal a investi environ 1,400 000 \$ dans sa campagne électorale sur un budget de 2 321 000 \$ autorisé par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement*. Le projet de loi 26 réduirait les dépenses autorisées d'Union Montréal d'environ 696 300 \$. Union Montréal disposerait donc d'un budget d'environ 1 621 000 \$.

La démocratie a un prix. Il est évidemment impératif que les partis politiques fassent preuve de créativité en diffusant leur message par des moyens et des réseaux plus actuels. Toutefois, plusieurs sommes importantes sont invariablement allouées à des postes budgétaires difficilement négociables à la baisse notamment : les dix-neuf locaux électoraux (un lieu de ralliement et une présence forte pour les candidats dans leur arrondissement), le programme politique et sa distribution, la publicité, l'affichage et autres dépenses encourues, et ce, pour une période de 45 jours. À ces dépenses courantes, il faut ajouter le coût de la tenue d'assemblées publiques et autres activités partisanes.

Union Montréal considère raisonnable l'abaissement de 30 % du plafond des dépenses électorales. Par ailleurs, afin de réduire les dépenses importantes en publicité, Union Montréal propose que la Loi oblige les médias d'information nationaux à allouer gratuitement, aux candidats à la mairie de Montréal, un espace ou un temps d'antenne selon une formule éditoriale et une fréquence à établir pour mieux informer la population. Les médias locaux seraient appelés à allouer aux aussi un espace ou un temps d'antenne pour chacun des candidats en lice dans leur arrondissement.

## **Articles 475 et 476**

Union Montréal salue cette augmentation du remboursement des dépenses politiques qu'il juge conforme à la visée générale de la loi. Cependant, compte tenu des difficultés de financement anticipées susceptibles de toucher l'ensemble de la classe politique et son organisation :

Union Montréal propose de hausser à 70% le montant des dépenses électorales faites par un parti ou un candidat indépendant qui peuvent être remboursées par la municipalité.

## **Désignation d'officiers de campagne**

Le coût des biens et services augmente chaque année alors que les budgets attribués à la tenue d'élection sont révisés à la baisse. Afin de mettre en place des mesures coercitives pour assurer un contrôle des dépenses des plus étroits en campagne électorale :

Union Montréal propose que le DGEQ forme des officiers pour assister, in situ, chacune des formations politiques dans le calcul des dépenses permises, la négociation des contrats avec les fournisseurs et le paiement des factures importantes (locaux électoraux, dépenses publicitaires, etc.) L'ouverture d'un compte bancaire en fiducie avec le DGEQ permettrait à l'officier désigné par le DGEQ de régler les comptes et procéder à une première vérification plus efficacement et plus rapidement. Ces officiers accompagneraient les formations politiques dans l'objectif d'éliminer tous risques de collusion.

### **Gestion des dons par le DGEQ**

Union Montréal a été le premier parti politique municipal à faire des représentations pour que les dons de 500 \$ ou même au-dessous de 500 \$ soient traités directement par le DGEQ afin d'éviter des entorses à la loi.

Union Montréal profite de cette commission parlementaire pour réitérer sa demande déposée en février 2010 lors de la commission parlementaire qui a mené à l'adoption de la loi 78 réclamant que, tout comme au provincial, les dons des partis municipaux soient directement traités par le DGEQ. Union Montréal ne dispose pas des outils auxquels le DGEQ a accès pour effectuer un croisement de données dans l'éventualité où des irrégularités auraient pu se glisser.

### **Financement des partis politiques – Position d'Union Montréal**

De toutes les formes potentielles de financement, Union Montréal privilégie un mode de financement public. Une telle source de financement correspond à une collaboration et à une gestion saine et rigoureuse sans équivoque.

### **Autres recommandations en marge de la commission parlementaire**

#### **Liste électorale**

En 2010, auprès du DGEQ, Union Montréal a déjà soulevé quelques points susceptibles d'alléger la tâche des formations politiques et des travailleurs d'élection.

Montréal vit une situation particulière en raison des nombreux déménagements sur son territoire. La liste électorale se transforme radicalement d'année en année. Compte-tenu de cette situation, les formations politiques municipales devraient avoir accès à la liste électorale provinciale mise à jour sur une base plus régulière.

## Limitations géographiques

Au provincial, les dons récoltés à l'extérieur de la circonscription sont autorisés. Aussi, Union Montréal souhaiterait pouvoir recevoir des dons provenant de l'extérieur de l'île pour permettre à la famille et aux amis d'appuyer financièrement, selon les termes de la loi, un des leurs dans sa campagne même si ceux-ci ne résident pas sur le territoire montréalais.

## Budget alloué au secrétariat et à la recherche

Union Montréal souhaite que les dépenses admissibles à la recherche et au secrétariat soient clairement définies de façon équitable pour toutes les formations politiques montréalaises. Les gestionnaires des partis politiques doivent parfois composer avec certaines zones grises qui laissent place à une interprétation quelquefois aléatoire. Union Montréal est d'ailleurs en attente de la décision du MAMROT à ce sujet.

### **Pour Union Montréal, ces mesures s'ajoutent à tous les autres efforts mis en place :**

- Le code d'éthique pour les élus et l'adoption de clauses anti-collusion
- La création de la Commission sur l'examen des contrats
- La création du bureau du contrôleur général
- L'adoption d'une politique de gestion contractuelle la plus sévère au Québec
- La ligne éthique
- La révision de la politique d'approvisionnement qui répond aux exigences de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying.

Union Montréal appuie le gouvernement du Québec concernant la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures afin d'assainir les mœurs politiques en matière de financement au niveau municipal. Dans l'attente de la prochaine réforme majeure de la législation électorale municipale, Union Montréal souhaite que le législateur puisse tempérer les changements proposés par le projet de loi 26. C'est dans cette visée que les suggestions contenues au présent document ont été élaborées.